

Réunion plénière du Comité de Direction

En visioconférence

Lundi 23 mai 2022

à 18 heures 30

Procès-verbal

Présidence : Christophe SOLLNER

Présents :

BARTHEL Christelle- DEHLINGER Benoît – DELLA MEA Roberto - GIULIANI David - GOTTE Michel – GUESMIA Jamel - HESSE Patrick - HURAUULT Olivier - KIHLMAN Patrice – KLEIN Renée - KOENIG Hervé - LACOUR Christian – LAGRANGE Roger- MERULLA Vincent - MICHALSKI Edmond – PAUL Dominique – SARTORI Anthony - TAESCH Pierre – THIRIAT Bernard - VIGNERON Henri – WIRIG Michel

Excusés :

ARANDA Julien - BOURGEOIS Philippe représentant des clubs- CASANOVA Dominique - COLOMBO Alain – DOUSEN Ali - GAERTNER Patrice - GERARD Alain - HOCQUAUX Christian -- MALEK Mustapha - SERREDSZUM Cyril -

Assistent :

- Emmanuel SALING, Directeur Général du DMF
- Aurélien FERRARI CTR
- Sébastien DANY, CTD DAP
- Kévin KLAM, CTD DAP

Christophe SOLLNER, président du DMF, souhaite la bienvenue à chacun pour cette nouvelle visioconférence organisée compte tenu de l'urgence du sujet principal puis passe à l'ordre du jour établi.

1. Organisation des pratiques futures en U13, Jeunes à 11, Futsal seniors et en féminines sénières : examen des propositions de la cellule de pilotage du Département Jeunes et Technique > Henri VIGNERON

A la suite de la décision du Comité Directeur de la LGEF du 28 mai 2022 d'autoriser le retrait des équipes mosellanes des championnats Interdistricts lorrains, la cellule de pilotage du Département Jeunes et Technique enrichi par quelques dirigeants de clubs s'est réuni deux fois, le 5 et le 11 mai 2022. La mission de la cellule : proposer au CD une nouvelle organisation des championnats concernés.

Plusieurs principes sont retenus pour élaborer chaque nouvelle pyramide :

- Niveau 1 (Élite)= environ 10% des équipes de la catégorie
- Répartition des autres équipes en 2 ou 3 niveaux selon le nombre d'équipes engagées dans la catégorie
- Veillez à constituer des groupes permettant à toutes les équipes un nombre de matchs décent
- Championnats en DEUX phases : automne et printemps
- UNE montée et DEUX descentes par groupe.

1.1 Championnats Moselle U13 :

Pour ces championnats, le Comité de Direction a décidé de retenir le principe de championnats à deux phases, l'une d'automne, l'autre de printemps.

Basée sur un nombre d'équipes compris entre 230 et 240 équipes U13, la pyramide sera constituée de quatre niveaux : D1, D2, D3 et D4.

Les équipes de D1 constituent l'élite des équipes U13 du DMF. Les équipes mosellanes ayant disputé le championnat Interdistricts qui ne montent pas en championnat LGEF participeront au championnat D1.

A l'issue de la saison 2022-2023, une de ces équipes de D1 niveau 1 rejoindra le championnat LGEF R1 U14, deux autres équipes de ce niveau rejoindront le championnat LGEF R3 U14.

Le règlement des championnats MOSELLE U13 modifié en conséquence sera proposé à l'adoption du Comité de Direction lors de sa prochaine réunion plénière du 2 juillet 2022. Il entrera en vigueur pour la saison 2022-2023.

1.2. Championnats MOSELLE U15

Pour ce championnat, le Comité de Direction décide que ce championnat se déroulera en matchs « aller » et « retour » et non plus en deux phases.

Basée sur un nombre d'équipes compris entre 110 et 120 équipes U15, la pyramide sera constituée de trois niveaux : D1, D2 et D3.

Les équipes de D1 constituent l'élite des équipes U15 du DMF. Les équipes mosellanes ayant disputé le championnat Interdistricts qui ne montent pas en championnat LGEF participeront au championnat D1.

A l'issue de la saison 2022-2023, 2 équipes de D1 rejoindront le championnat R3 U16

Les clubs peuvent engager une équipe U15 en foot à 8.

1.3. Championnats MOSELLE U 18

A l'instar de nombreux districts, le Comité de Direction prend la décision importante de regrouper les championnats MOSELLE U17 et U18. Le championnat MOSELLE U19 ne sera plus organisé faute d'un nombre suffisant d'équipes souhaitant s'engager.

Le Comité de Direction décide que ce championnat se déroulera en matchs « aller » et « retour » et non plus en deux phases.

Sont autorisés à participer à ces championnats les licenciés U16, U17 et U18.

La proposition d'autoriser deux ou trois licenciés U19 à ce championnat a été écartée.

Basée sur un nombre d'équipes compris entre 90 et 100 équipes U18 (30 à 35 équipes de U18 plus 60 à 65 équipes U17), la pyramide sera constituée de trois niveaux : D1, D2 et D3.

Les équipes de D1 constituent l'élite des équipes U18 du DMF. Les équipes mosellanes ayant disputé le championnat Interdistricts qui ne montent pas en championnat LGEF participeront au championnat D1.

A l'issue de la saison 2022-2023, 2 équipes de D1 rejoindront le championnat R3 U16.

Le règlement des championnats MOSELLE Jeunes modifié en conséquence sera proposé à l'adoption du Comité de Direction lors de sa prochaine réunion plénière du 2 juillet 2022. Il entrera en vigueur pour la saison 2022-2023.

1.4. Championnats MOSELLE séniore FEMININES

Actuellement la situation du nombre d'équipes engagées est la suivante :

- U13F : 21 équipes
- U15F à 8 : 16 équipes
- U15F à 11 : 5 équipes
- U18F à 8 : 8 équipes
- Séniore F à 8 : 14 équipes
- Séniore F à 11 : 12 équipes

Certaines équipes mosellanes sont autorisées par le Comité de Direction à participer aux championnats alsaciens considérant leur situation géographique.

Les équipes mosellanes participant actuellement aux championnats Interdistricts seront engagées dans les championnats MOSELLE dédiés à leur catégorie.

Le règlement des divers championnats MOSELLE féminins seront créés ou modifiés et seront proposés à l'adoption du Comité de Direction lors de sa prochaine réunion plénière du 2 juillet 2022. Il entrera en vigueur pour la saison 2022-2023.

Le DMF est prêt à accueillir des équipes limitrophes d'autres districts (Alsace, Meurthe et Moselle) dans ses championnats. Elles auront les mêmes droits et les mêmes devoirs que les équipes mosellanes.

1.5. Championnat FUTSAL MOSELLE Seniors

Deux groupes de x équipes seront constitués. Ce championnat se déroulera par matchs « aller » et « retour » dans sa phase 1.

Dans sa phase 2 dite de play-off, afin de désigner un champion de Moselle de Futsal, se joueront des ½ finales opposant les deux premiers de chaque groupe. Les deux vainqueurs se rencontreront en finale. Le vainqueur sera déclaré champion de Moselle.

Les demandes d'inscription d'équipes émanant de districts limitrophes seront acceptées.

Pour toutes les questions restant en suspens, un sondage sera envoyé aux clubs via un Google Forms afin de connaître leur avis sur ces points.

Toutes les décisions seront prises à la vue des résultats du sondage lors de la réunion du Comité de Direction du 2 juillet 2022.

Les textes réglementaires découlant de ces décisions seront adoptés pour une mise en application dès la saison 2022-2023.

2. Développement de l'Arbitrage féminin > Vincent MERULLA

Afin d'accompagner le développement du football féminin, la CDA propose que la prise en charge des candidates pour les FIA (Formation Initiale des Arbitres) de Moselle soit effectuée par le District Mosellan de Football pour la saison 2022 – 2023. Cette mesure permettrait la candidature plus importante d'éléments féminins correspondant à l'évolution de la pratique.

Le Comité de Direction donne son accord aux conditions suivantes :

- Réussir l'examen théorique avant le 28 février 2023
- Assurer le nombre de prestations réglementaires (5 ou 6 au prorata temporis) avant le 15 juin 2023

La prise en charge du DMF sera, dans ces conditions, de 65€, sous forme de remboursement sur le compte du club.

Les 25€ de différence correspondent au bon de formation auquel le club a droit et qu'il devra demander à la LGEF / IR2F à l'issue de la formation.

3. Informations du directeur général

- Tirage au sort des coupes de Moselle seniors (Trophée Schweitzer et Coupe de Moselle des Réserves) : vendredi 3 juin à Walygator
- Trophée « Champion de Moselle » : APM Metz candidat retenu pour l'organisation de la finale du 22 juin 2022 à 19 heures.
- Fusions et groupements :

Le comité de direction donne son aval pour les fusions et groupements ci-dessous

Fusions :

- US ANCY CORNY JOUY
- ATHLETIC CUVRY AUGNY
- SPICHEREN ALSTING/ZINZING
- SOUCHT GOETZENBRUCK

Groupements :

- ACADÉMIE FOOTBALL SAULNOIS (Bénestroff, Nébing, Vergaville, Vibersviller)
- JEUNESSE SPORTIVE des LACS (Hilsprich, St Jean, Holving, Putteltange)

Groupement VILLING-REMERING en seniors ; le groupement senior n'est pas possible. Les deux clubs cherchent une solution qui passera sans doute par la mise en activité d'un des deux clubs. La décision appartient aux deux entités.

Entente PETIT RÉDERCHING, SIERSTAHL, ROHRBACH : nouvelle affiliation le 24 mars passant sous le nom ENTENTE PRS

Projet de fusion AUDUN le TICHE / VILLERUPT : abandonné.

Pierre TAESCH, secrétaire général adjoint
Henri VIGNERON, secrétaire général